

## **Europe**

### **Halte à l'immobilisme !**

**Laurent Cohen-Tanugi \***

A l'approche du Conseil européen de juin, censé faire le point sur la "période de réflexion" décrétée après l'échec des référendums français et néerlandais, la plus grande circonspection demeure sur les moyens de relancer la construction européenne, et notamment de sortir de l'impasse un traité constitutionnel désormais ratifié par quinze Etats membres sur vingt-cinq.

La communication adressée par la Commission au Conseil européen le 10 mai dernier ne laisse pas de décevoir à cet égard, de la part d'une institution ayant vocation à impulser le processus européen, notamment lorsque les Etats membres sont aux abonnés absents. Comme après de précédents déboires référendaires, les choses fonctionnent malheureusement à rebours : tétanisée, la Commission s'en remet aux Etats membres qui, paralysés eux-mêmes, se défaussent sur "le citoyen", hypothétique figure dont les préférences en matière européenne sont immanquablement réputées minimalistes, en dépit de tous les signes contraires.

La communication précitée de la Commission s'intitule ainsi "Un agenda pour le citoyen", et juge prioritaire que l'Europe "produise des résultats" sans attendre l'éventuel dénouement de l'imbroglio institutionnel. On ne saurait être en désaccord avec cette démarche, d'autant que la Commission reconnaît par ailleurs la nécessité tout aussi impérieuse d'un "règlement institutionnel" et laisse ouvert l'avenir du traité. Mais on cherchera en vain dans ses propositions le fil conducteur d'une relance de l'Europe, tandis que le règlement du problème institutionnel est renvoyé à un avenir indéfini.

Sur la question fondamentale des finalités nouvelles du projet européen aujourd'hui, il est pourtant un mot d'ordre simple, synthétique, impérieux et mobilisateur, susceptible de fournir à l'Europe l'équivalent de ce que fut le Marché unique pour la Commission Delors au milieu des années 80 : faire en sorte que le continent européen demeure un acteur économique et politique significatif dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle. Le résultat est loin d'être acquis, surtout si les dirigeants européens gaspillent trois nouvelles années à avoir peur de leur ombre.

S'agissant du calendrier d'une décision sur le traité, la Commission propose en effet de repousser encore l'heure de vérité: tandis que le rendez-vous d'octobre 2006 initialement prévu a déjà été reporté d'un an dans l'attente de l'élection présidentielle française, Bruxelles n'envisage plus désormais pour 2007 qu'une simple et vague "déclaration politique" des Etats membres, susceptible d'ouvrir la voie à une résolution ultérieure du problème institutionnel.

---

\* Avocat, essayiste

Cette attitude dilatoire ne saurait se justifier par la priorité à accorder aux résultats par rapport à la réforme des institutions. En effet, le report aux calendes d'une décision sur le sort du traité constitutionnel présente trois inconvénients majeurs :

- l'incertitude sur ce sujet pèse lourdement sur l'agenda européen, et hypothèque toute relance ;
- la capacité de l'Europe à "produire des résultats" est tributaire de l'amélioration de son fonctionnement institutionnel et décisionnel, principal apport du traité constitutionnel ;
- au rythme où évolue le reste du monde, rien ne permet de penser que le temps travaille en faveur de la construction européenne.

Il convient donc au contraire d'accélérer le processus. L'Allemagne, qui assumera la présidence de l'Union au premier semestre 2007, dispose à nouveau avec Angela Merkel d'un vrai leader européen. L'Italie de Romano Prodi va, elle aussi, redevenir une force motrice de la relance de l'Europe. Un certain nombre d'Etats membres ayant suspendu leur processus de ratification sont susceptibles de le réactiver avec succès dans les mois qui viennent, si une dynamique positive se fait jour.

Reste la France, qui aura, dans un an, l'occasion de retrouver sa place regrettée en Europe. Faute d'avoir le moindre "Plan B" à proposer à ses partenaires, ceci requiert inévitablement qu'elle honore sa signature sur un traité longuement négocié à vingt-cinq, qui représente un incontestable progrès par rapport au traité de Nice actuellement en vigueur tant du point de vue de l'Union que de l'intérêt national.

Tout candidat responsable à l'élection présidentielle doit prendre le risque de s'engager en ce sens auprès des électeurs. Nicolas Sarkozy est le seul à l'avoir fait, peu ou prou, à ce jour. Ses opposants socialistes auront du mal à y échapper.